



Créteil, le 12 septembre 2016

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Organisation syndicale à l'origine de la demande de négociation préalable :  
SNUipp-FSU 94

Date du courrier invitant à la négociation préalable :  
09 septembre 2016

Date/heure/lieu de la négociation :  
Lundi 12 septembre 2016 à 8 h30, à la direction des services départementaux de  
l'éducation nationale du Val-de-Marne

### **I - Participants :**

- Représentant(s) de l'organisation syndicale représentative concernée :
  - Cécile Quinson
  - Marc Lesvignes
- Représentants de l'administration :
  - Claudine Macresy-Duport, Secrétaire générale de la DSDEN du Val-de-Marne
  - Valérie Lemaire, Directrice de cabinet de la directrice académique de la DSDEN du Val-de-Marne

### **II - Revendications de la ou des organisation(s) syndicale(s) et réponses apportées par l'administration :**

#### REVENDEICATIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES

1. L'ouverture ou annulation de fermeture immédiate des classes demandées par les délégations d'écoles.
2. Une dotation supplémentaire pour le Val-de-Marne sans délais pour stopper la dégradation continue des conditions de travail des élèves et des personnels dans notre département et permettre la réussite de tous les élèves qui nécessitera :
  - une diminution générale des effectifs : 25 élèves maximum par classes en zone banale, 20 en REP et REP+, dans les écoles reconnues avec des difficultés importantes, 15 en TPS et PS de maternelle.
  - le rétablissement de l'ensemble des postes du RASED supprimés depuis 2009 et la création des postes permettant d'avoir une moyenne d'un RASED complet pour 4 écoles.
  - la création de postes d'enseignants PDMQDC pour que toutes les écoles REP et REP+ puissent bénéficier de leurs interventions.
  - l'amélioration des décharges de direction pour toutes les écoles.
  - la création de postes de titulaire remplaçant pour couvrir toutes les absences des personnels.
  - le départ en stage CAPASH d'un nombre d'enseignants au moins égal à tous les postes spécialisés vacants dans le département.
3. Le respect des obligations de service des enseignants placés sur des postes béarnais.



### Réponses de l'administration :

1. La gestion de la carte scolaire répond à une procédure spécifique associant les services de l'éducation nationale, les élus, les représentants des personnels et les parents d'élèves et prenant en compte les éléments contextuels et les arbitrages. Les instances se sont déroulées conformément à cette procédure.

Les dernières mesures d'ajustement ont été validées en CTSD le 5 septembre 2016. Elles conduisent à un solde net de **40 ouvertures de classes** pour cette rentrée dans un contexte de stabilité des effectifs élèves.

2. Ces mesures permettent **d'améliorer le taux d'encadrement** par rapport à l'année scolaire précédente : 25,17 élèves par classe en maternelle et 24,50 en élémentaire.

- Mme la Directrice académique a fait part lors des instances de sa volonté de préserver les RASED. Les 9 demandes de départ en stage de psychologue scolaire ont reçu un avis favorable. S'agissant des départs en stage CAPA-SH, aucun candidat ne s'est manifesté pour l'option G, les 6 demandes en option E ont été acceptées. Au total **30 candidats ont vu leur candidature aboutir**.
- Un effort conséquent a été réalisé pour cette rentrée avec la **création de 19 postes PDMQDC**, portant le nombre total à 54 dans le département. 6 postes restent vacants faute de candidat. Toutes les écoles élémentaires en REP + bénéficient de l'attribution d'un poste d'enseignant PDMQDC.
- Le régime départemental des décharges de direction représente un surcoût **de 85 ETP** par rapport aux normes nationales.
- La création de postes de remplaçants (**+10 brigades et +5 ZIL** à la rentrée 2016) sera poursuivie en 2017, afin d'améliorer l'efficacité du remplacement dans les écoles du département.

3. Les postes « béarnais » ont été identifiés dès leur création comme des compléments de postes de stagiaires, permettant aux enseignants qui les demanderaient lors des opérations du mouvement, de se positionner en toute transparence (vœu géographique et partage de la classe avec un stagiaire). Les montages visant à modifier les structures d'écoles ayant une répercussion sur les postes « béarnais » ont nécessité l'accord de l'IEN.

Les réunions rassemblant les enseignants partageant leur classe avec un stagiaire dans chaque circonscription ont poursuivi l'objectif de rappeler le cadre de la formation des stagiaires, la disponibilité des acteurs pouvant être sollicités en cas de besoin, afin de rassurer les enseignants et les stagiaires.

### III – Conclusions de la négociation :

Les membres de la délégation se déclarent non satisfaits des réponses, et les participants actent leur désaccord, et déclarent que la négociation n'a pas abouti.

Signature de l'autorité administrative  
compétente

Guyène MOUQUET-BURTIN  
Inspectrice d'académie, directrice académique  
des services de l'éducation nationale,  
du Val-de-Marne

Signature des représentants  
syndicaux

Cecile Quinson  
Marie Leprêtre